



PITNEY BOWES ET NEOPOST PARVIENNENT A UN ACCORD DE LICENCE

**Les deux sociétés résolvent leur différend en matière de propriété intellectuelle
avec un accord réciproque de licence**

Stamford (Connecticut – USA) et Paris (France), le 6 janvier 2003- Pitney Bowes Inc. (NYSE : PBI) et Neopost S.A. (Euronext Paris : 12056) annoncent aujourd'hui avoir résolu le différend en matière de brevets qui les opposait, en convenant d'un accord de licence réciproque qui bénéficiera aux deux sociétés. Selon les termes de l'accord, chaque société aura accès à certaines des technologies brevetées de l'autre pour une période de cinq ans. Aucun autre détail concernant cet accord ne sera publié.

Michael J. Critelli, Président Directeur Général de Pitney Bowes, a déclaré : « *Nous sommes très satisfaits d'avoir résolu avec succès ce différend, pour le bénéfice de nos actionnaires et de nos clients* ». Il a ajouté : « *notre objectif a toujours été de parvenir à un accord juste et approprié avec Neopost, et cet accord de licence réciproque vient soutenir notre volonté de toujours fournir à nos clients dans le monde entier des solutions d'affranchissement et de gestion de document à la pointe de la technologie. Cet accord va dans le sens du meilleur intérêt de nos deux sociétés.* »

Jean-Paul Villot, Président Directeur Général de Neopost, a commenté : « *Nous sommes très satisfaits de l'accord de licence que nous avons négocié avec Pitney Bowes. Nous avons toujours été très confiants dans la résolution du différend qui nous opposait. L'impact financier de cet accord ne sera pas significatif, ni pour 2002 ni pour les cinq années suivantes. Cet accord, mutuellement bénéfique, reflète la force et la valeur de la technologie de Neopost.* »

L'action en justice de Pitney Bowes contre Neopost a été annulée. Rappelons que cette action, lancée contre Neopost S.A., Neopost Inc. et diverses filiales de Neopost au Canada, avait été lancée par Pitney Bowes le 28 octobre 2002, devant la Cours Fédérale du Connecticut (Etats-Unis) et devant la Cours Fédérale du Canada. Ces actions prétendaient qu'il y avait contrefaçon de certains brevets de Pitney Bowes couvrant des technologies de compteurs de machines à affranchir à la pointe de l'innovation (12 brevets aux Etats-Unis et 8 au Canada).

Neopost

Neopost est le premier fournisseur européen et le deuxième fournisseur mondial d'équipement de salles de courrier et de solutions logistiques. Neopost offre des solutions les plus avancées en matière d'affranchissement en ligne ou en local, d'insertion de mailings volumineux, d'expédition de colis au coup par coup et de traçabilité logistique.

Basé en région parisienne, Neopost est présent directement sur les principaux marchés : Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Canada, Italie, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Irlande et Japon. Les produits de Neopost sont vendus dans 70 pays.

Pitney Bowes

Pitney Bowes est un fournisseur global de solutions de gestion du courrier et de gestion des documents. Basé à Stamford (Connecticut – USA), le groupe réalise 4,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires, avec plus de 2 millions de clients de toutes tailles, servis directement ou via des distributeurs.

Pour toute information supplémentaire vous pouvez contacter :

NEOPOST

Gaële CHAGNAUD

Tél : (33) 1 45 36 31 39

Fax : (33) 1 45 36 30 30

E-mail : g.chagnaud@neopost.fr

www.neopost.com

PITNEY BOWES

Dan BURRIS

Tél : (1) 203-351-6477

Fax : (1) 203 351-6303

E-mail : daniel.burris@pb.com

www.pb.com